

Catégorie 4 cylindre



Soudé

- ✓ TOUTE CHOSE OU RÈGLEMENT NON ÉCRIT SUR CETTE LISTE DE RÈGLEMENTS EST INTERDITE, seul les modifications inscrites sur cette liste seront acceptées pour les véhicules de la catégorie 4 cylindres soudé.
- ✓ Tout type de véhicule 4 cylindres accepté (W-boby accepté).
- ✓ Il est de la responsabilité du coureur de prouver l'origine des pièces modifiées.
- ✓ Il est de votre responsabilité de lire les règlements généraux.

1. Moteur :

- Moteur du véhicule seulement (4 cylindres seulement) et il doit être boulonné à l'endroit d'origine.
- Rack à moteur interdit.
- Supports à moteur home made ou renforcis acceptés.

2. Transmission :

- Aucun renfort n'est accepté.
- Original en tout point.
- Cooler à transmission accepté.

3. Rack à batterie :

- 2 batteries max.
- Il ne doit pas renforcer le véhicule en aucun point.
- Il ne doit pas excéder les batteries de plus de 2" de haut et de large aller à un maximum de 16 x 16.
- Il doit être à l'intérieur solidement fixé au plancher côté passager.

4. Radiateur :

- Tank à eau acceptée attachée avec 4 bolts ½, ne doit pas être soudé à aucun endroit. Il doit être boulonné au cadre du radiateur.
- Le radiateur devra être 4po de moins large que le frame (entre). Max 2 po d'épaisseur.

5. Bumper :

- N'importe quel bumper de voiture 4 cylindres est accepté, il peut être renforci ou home made.
- Bumper de tubing avec chrome seulement, aucun tubing sans chrome. Si tubing sans chrome, il devra être plat et sans pointe n'excédant pas 4" les shocks de bumper. Ne doit pas être plus large que le véhicule.

Version modifiée le 25 janvier 2025

Règlements utilisé à Ste-Marguerite, St-Narcisse, St-Lazare, East-Broughton, St-Raphaël, St-Victor et St-Paul.

- Le bumper ne doit pas être plus large que le véhicule.
- Aucun coin ou pointe tranchante ne sera toléré.
- Des plaques reliant le bumper aux ailes sont tolérées. Un maximum de 2 plaques («strappes») de ¼" d'épaisseur et de 3" de large sont acceptées (2 en avant et 2 en arrière).
- Le bumper peut être soudé au bout de frame. Si les shocks sont laissés en place, ils pourront être soudés au frame ainsi que le bumper au shock.
- Une plaque de 4x6 ¼ maximum peut être soudée au bout de frame pour y souder le bumper.

6. Plancher du véhicule :

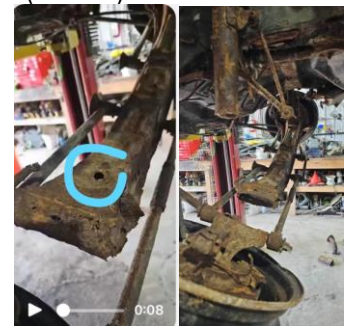
- Seul le plancher pourri peut être réparé, tôle de 18 gage max. La réparation ne doit pas excéder l'endroit pourri.

7. Différentiel :

- D'origine du véhicule.
- Aucun différentiel renforcé.
- Protecteur d'essieux accepté.

8. Suspension :

- 2 rods filté de ½ sont permises pour bolter le subframe au plancher (**arrière**).
- Il est permis d'attacher les lames de suspension ensemble.
- Blocs en bois acceptés dans les coils spring (très bien attachés).
- On peut doubler les coils spring.
- Coils spring plus longs et plus raides acceptés.
- Les pièces de suspension peuvent être renforcées.
- Les knuckle home-made ou machiné accepté.



9. Conduite :

- Toutes les pièces de conduite doivent rester d'origine de A à Z.
- Seul les rods de conduite d'origine peuvent être renforcée avec une rod 1/2" max, soudées ou attachées. Fer angle ou tube de 1"x1"x1/8" accepté.

10. Pneu :

- Pneus gonflés (pas de pneu plein).
- Pneus de secours acceptés, pas de pneu à clou.
- Aucun rim modifié ou renforcé.
- Seuls les cœurs peuvent être changés pour mettre un multi-boltage.
- Pneus doublés ou remplis d'eau acceptés.
- Protecteurs de valve acceptés.
- Aucun pneu de tracteur ne sera toléré.

Version modifiée le 25 janvier 2025

Règlements utilisé à Ste-Marguerite, St-Narcisse, St-Lazare, East-Broughton, St-Raphaël, St-Victor et St-Paul.

- Les pesées de balancement doivent être enlevées.

11. Réservoir à essence :

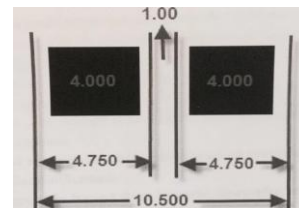
- Fuel cell acceptée (acier ou plastique accepté). Réservoir à bateau accepté.
- Home made accepté fixée au plancher du véhicule.
- La cage de protection ne peut excéder 2" du réservoir.
- Il doit être très sécuritaire. Aucun réservoir en plastique (chaudière ou bidon d'essence).
- Doit utiliser du tuyau à gaz en caoutchouc, acier et/ou métal.
- En aucun cas le support doit renforcer le véhicule. Il doit avoir un 8" min entre le support du dossier du banc et le réservoir.
- Une couverture mouillée est fortement recommandée sur le réservoir.

12. Bolts de frame :

- 4 bolts/rods $\frac{3}{4}$ maximum peuvent être rajoutées pour boulonner le frame au cross frame mais ne doivent pas être sleeved (avant).

13. Frame :

- Seul le frame d'origine du véhicule est permis.
- Un joint de soudure sur le frame dans le joint d'origine est toléré : $\frac{1}{8}$ " d'épaisseur par $\frac{1}{2}$ " de large au dessus et en dessous.
- Aucun washer n'est toléré sur les trous du frame.
- Un maximum de 4 plaques de 4"x4" avec une épaisseur de $\frac{1}{4}$ " est permis.
- Les plaques doivent être en entier, sinon si elles sont plus petites, elles vont faire partie des 4 permises. Elles ne doivent pas être repliées.
- La plaque et la soudure ensemble ne doivent pas dépasser 4" $\frac{3}{4}$.
- Une distance de 1" entre chaque plaque avec soudure doit être respectée quand deux plaques sont soudées pour une même réparation.
- Toutes les réparations doivent être déclarées aux officiels lors de l'inspection et avant de retourner pour une course. C'est le devoir du coureur de les déclarer, sinon elles sont considérées comme illégales, et ce, même si elles sont en règle.
- Si la réparation est faite seulement de soudure, elle compte dans les 4 permises et doit respecter les dimensions permises.
- On ne peut croiser 2 plaques. Elles doivent être en ligne avec le frame, même si ces plaques ne sont pas sur la même face du frame.
- Aucun renforcement (autre que les plaques de réparation) intérieur et extérieur sur le frame n'est toléré.
- Les plaques doivent être à l'extérieur du frame.



14. Carrosserie : (Hood, valise et portes)

- Il est possible de souder les joints de compagnie.

Version modifiée le 25 janvier 2025

Règlements utilisés à Ste-Marguerite, St-Narcisse, St-Lazare, East-Broughton, St-Raphaël, St-Victor et St-Paul.

- La valise seulement peut être soudée.
- Aucune barre de vitre avant et arrière n'est acceptée.
- 2 rods $\frac{3}{4}$ sont permises pour tenir la valise.
- Aucun renforcement (sauf pour la porte du conducteur), ni attache remorque n'est tolérés.
- Les portes peuvent être soudées à l'intérieur et à l'extérieur avec une plate de 3" de large par $\frac{1}{4}$ " et moins d'épaisseur ou rod $\frac{1}{2}$.
- Les doublures de carrosserie (hood, valise et portes) peuvent être boulonnées avec **80 bolts 3/8" maximum.**
- Les bolts ne doivent pas servir de points d'attache.

15. Réparation :

- Aucune réparation acceptée sauf la porte conducteur et passager si le véhicule a déjà coursé. La réparation ne doit pas excéder la déchirure et tôle 18 gage max. Sujet à l'approbation des officiels.

16. Cage protection :

- Un tube au dash de 3"x3"x $\frac{1}{4}$ " est accepté.
- Le tube au dash doit être dans l'habitacle.
- Poteau vertical 3"x3"x $\frac{1}{4}$ " **EST FORTEMENT RECOMMANDÉ** derrière le banc du conducteur pour éviter qu'il arrache. Bien soudé ou boulonné au marchepied ou plancher et au toit.
- Il est **FORTEMENT RECOMMANDÉ** de mettre un renfort dans la porte du conducteur de 12" haut max par 6" de long excédant la porte, celle si doit être boulonné à un minimum de 4 endroits ou soudé et ne doit pas tomber sur la piste.

17. Hood :

- 4 points d'attache maximum (ex : chaînes, fer angle 2"x4" de long avec 1 bolt, broche ou 4 rod $\frac{3}{4}$ " et elles ne doivent pas être reliées au frame).
- Il ne doit pas être soudé.
- 4 plaques de 6"x6"x $\frac{1}{4}$ " peuvent être utilisées comme washers pour les 4 rods.

18. Shifter et pédale :

- Ils peuvent être remplacés. Le support de shifter ne doit pas renforcer et ne doit pas dépasser le siège.

19. Colonne de steering :

- Elle peut être changée ou modifiée.

20. Headers : À votre choix

21. Cooler à transmission :

- Accepté derrière le banc du passager.

Version modifiée le 25 janvier 2025

Règlements utilisés à Ste-Marguerite, St-Narcisse, St-Lazare, East-Broughton, St-Raphaël, St-Victor et St-Paul.

Toute réparation doit être approuvée par les officiels avant ou durant la journée.

Disqualification :

- ✓ Les véhicules trop dangereux ou trop modifiés peuvent être refusés. Les officiels seuls peuvent décider si un véhicule peut courser.
- ✓ Tout manque de respect envers les arbitres ou tout autre coureur ou membres de l'organisation avant, durant ou après les courses peuvent entraîner une disqualification et même une suspension du ou des coureurs de un ou plusieurs programmes de derby.
- ✓ Toute conduite dangereuse peut amener une disqualification et même une suspension du ou des coureurs fautifs.
- ✓ TOUTE CHOSE OU RÈGLEMENT NON ÉCRIT SUR CETTE LISTE DE RÈGLEMENTS EST INTERDITE, seul les modifications inscrites sur cette liste seront acceptées pour les véhicules de la catégorie 4 cylindres soudé.

Version modifiée le 25 janvier 2025

Règlements utilisés à Ste-Marguerite, St-Narcisse, St-Lazare, East-Broughton, St-Raphaël, St-Victor et St-Paul.